

- Point 1 – Arbre des causes de l'accident survenu le 25 mai 2018 au laboratoire DCAC – UMR 1116 (pour avis)
- Point 2 – Modification des modalités du télétravail (pour avis)
- Point 3 – Temps de travail des agents logés par Nécessité Absolue de Service – NAS (pour avis)
- Point 4 – Programme d'action de prévention des risques professionnels 2019-2020 : point d'avancement (pour information)
- Point 5 – Autoévaluation selon le livre des références – mars 2020 (pour information)
- Point 6 – Programme des visites CHSCT 2020 (pour avis)
- Point 7 – Procédure de dématérialisation du traitement des fiches SST (pour information)
- Point 8 – Synthèse des fiches issues des registres SST (pour information)
- Point 9 – Suivi des accidents 2019 (pour information)
- Point 10 – Suivi des avis du CHSCT (pour information)

L'employeur Public est soumis à une obligation de résultat en matière de santé et de sécurité pour l'ensemble des agents placés sous son autorité. Ainsi, chaque établissement doit organiser et mettre en place une politique de Santé et Sécurité au Travail à destination de ses agents. Cette obligation découle principalement des textes suivants :

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, des actions d'information et de formation et la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes ».
Article L.4121-1 du Code du travail.

« Des conditions d'hygiène et de sécurité de nature à préserver leur santé et leur intégrité physique sont assurées aux fonctionnaires durant leur travail » Article 23 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires. »

Vos élus SNPTES au CHSCT sont à votre écoute et attendent vos questions.

Guillaume ROBIN
Catherine PABLO
Franck SAULNIER
Latifa ZOUA
Georges BAUDOUIIN
Stéphanie DAP

guillaume.robin@univ-lorraine.fr
catherine.pablo-godot@univ-lorraine.fr
franck.saulnier@snptes-lorraine.org
latifa.zoua@univ-lorraine.fr
georges.baudouin@univ-lorraine.fr
stephanie.dap@univ-lorraine.fr

LEM3 Metz Technopole
Nancy Carnot
Vandoeuvre Aiguillettes
ENSEM Vandoeuvre Brabois
Metz Saulcy
ENIM Metz Technopole

Quel que soit le moment, n'hésitez pas à nous solliciter, nous contacter pour toutes vos questions sur vos conditions de travail, sur l'hygiène, la sécurité au travail et l'environnement.